



Entretien de la toiture

Un toit est construit et prévu pour durer de nombreuses années. Toutefois, il est souvent la partie du bâtiment la plus négligée... "ne le voyant pas, on l'oublie" jusqu'à ce qu'il se mette à couler. On pourra, en suivant un programme d'entretien préventif, tirer la meilleure partie du toit qui est probablement l'élément du bâtiment dont l'entretien est le plus économique.

D'après ce programme, les matériaux suivants doivent être vérifiés et réparés, selon l'exigence du cas:

1. Gouttières et tuyaux de descente: demandent éventuellement à être nettoyés et/ou peints.
2. Tuyaux d'évacuation du toit: ne doivent pas être bouchés afin de permettre un bon écoulement de l'eau. Les bassins d'arrosage du toit ont parfois des cavités, ce qui indique qu'il y a lieu d'installer des tuyaux supplémentaires aux endroits où ceci s'avère possible.
3. Solins: tous les accessoires en métal doivent être vérifiés afin de voir s'ils sont détériorés, attaqués ou si des joints se sont brisés.
4. Surface du toit: en s'accumulant, les débris peuvent au bout d'un certain temps endommager la membrane du toit et souvent retarder l'écoulement de l'eau. Dans les coins, le gravier est fréquemment emporté par le vent. Des déformations ou boursoflures sont parfois l'indice d'une détérioration physique. L'eau qui se déverse d'un toit plus élevé peut avoir endommagé la membrane.
5. Murs de parapet: les murs en brique ou en parpaings peuvent demander à être rejointoyés. Dans certains cas, il peut être nécessaire de recouvrir et dimperméabiliser le mur. Il se peut que des fissures demande à être colmatées de nouveau.
6. Accessoires: les cuvettes en plastique doivent être fréquemment remplies, les vasistas d'aération et hampes de drapeaux ou antennes de télévision doivent être vérifiés. Les parties métalliques et vitrées des licarnes faitières doivent être examinées. On se doit de faire particulièrement attention aux solins à proximité des éléments générateurs qui émettent des vibrations.
7. Passerelles: les débris accumulés qui empêchent un écoulement normal sous les passerelles, doivent être enlevés.

L'ACEC recommande que des inspections semi-annuelles soient prévues (à l'automne et au printemps). Les membres de l'ACEC ont les capacités requises pour assurer ce service. Ces inspections doivent être effectuées par des personnes ayant suffisamment d'expérience pour déterminer ce qui est ou n'est pas urgent.

En plus de suivre le programme d'entretien ordinaire, tout propriétaire d'un bâtiment devrait prendre certaines précautions contre les abus, soit:

- a) interdire que le toit soit utilisé quotidiennement à moins qu'il ne comporte un pont approprié protégeant la membrane du toit.
- b) limiter l'accès au toit aux personnes autorisées.
- c) n'installer des passerelles étroites qu'aux endroits où beaucoup de circulation est prévues.

- d) si des travaux doivent être effectués sur le toit ou au-dessus, engager un entrepreneur capable qui acceptera d'assumer toutes responsabilités au cas où le toit serait endommagé.

Les opinions exprimées ci-dessus sont celles du Comité Technique National de l'ACEC. Ce bulletin technique est distribué dans le but de véhiculer des renseignements pertinents sur l'industrie de la couverture. Les énoncés, commentaires, opinions et conclusions, s'il y a lieu, ne constituent pas un avis techniques définitifs, nous invitons le lecteur à solliciter l'avis d'un professionnel en génie ou en architecture. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ACEC, l'un des officiers ou directeurs de même que par des membres ou employés sur l'interprétation et l'utilisation que le lecteur pourra faire des renseignements contenus dans ce bulletin.